SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
Reconnue d'Utilité Publique

COMMISSION NATIONALE D'ÉDUCATION ET D'ACTIVITÉS CYNOPHILES

Réunion du 19 octobre 2011 au siège de la Société Centrale Canine.

Présents : Jean-Paul PETITDIDIER, Jean-Pierre GARCIA, Annie TARDY, Serge FELIX, Serge RAFIN.
Invité : Jean-Pierre TOURRES.
Absent excusé : Alexandre BALZER, Daniel SCHWARTZ.

Début de Réunion : 10 heures.

PROPOSÉ À L'ACCEPTATION DU COMITÉ DE LA S.C.C. :

- Règlement d'Agility 2012 : paragraphe 3,
- Les Juges : paragraphe 5.
- ProGesCo : paragraphe 6.
- Commission FCI Obérythmée : Paragraphe 8a.
- Règlement Obérythmée 2012 : Paragraphe 8b

1 - Championnat du Monde d'Agility à Lievin : Jean-Paul PETITDIDIER nous parle du succès de l'organisation de la finale du Championnat du Monde d'Agility organisé à Lievin. Il tient tout particulièrement à féliciter la cheville ouvrière de cette réussite, René RAUWELL et tout son groupe présent, discret mais efficace. Un grand merci à la Société Canine Saint Hubert du Nord pour sa disponibilité et son accueil. Les représentants des pays participants ont reconnu l'excellente organisation et déroulement de la finale.

- La France à encore cette année remportée une première place par équipe en Medium, Pauline Jenn, Emmanuel MELAIN, Thomas RACZKA et une seconde place en individuelle en Medium avec Thomas RACZKA. Un courrier de félicitation sera adressé à tous les membres de l'équipe pour leur prestation et particulièrement pour l'esprit que le capitaine, Olivier ADYNS et son adjointe, Linda BOURRASSE ont su insuffler.
- Olivier ADYNS et Linda BOURRASSE sont reconduits en 2012 pour encadrer l'équipe de France d'agility.

2 – Les finales 2012 :

AGILITY :

Championnat de France :	9 et 10 Juin	à Panazol (Limousin)
Grand Prix de France de la SCC	7 et 8 juillet	à Sablé sur Sarthe (Pays de Loire)
Trophée par équipes	4 et 5 août	à Annonay (Rhône Alpes)
Championnat de France des jeunes	27 octobre	a Dieuze (lorraine)

OBÉRYTHMÉE :

Grand Prix de France	20 et 21 octobre	à la Teste de Buch (Gironde)

FLYBALL :

Grand Prix de France	26 mai	Lezignan-Corbières (Lang. Rous.)

3 - <u>REGLEMENT D'AGILITY DE LA SOCIETE CENTRALE CANINE</u>

Ce nouveau règlement entre en vigueur dès le 1er janvier 2012.
<u>Vous noterez en caractères gras les nouveautés</u>.

A - DISPOSITIONS GENERALES

Les Organisations Cynologiques Nationales (OCN) sont invitées à encourager la pratique de l'Agility dans l'esprit et suivant les règlements définis par la F.C.I. **Le règlement de la F.C.I. peut être adapté par les OCN suivant les particularités nationales.**

INTRODUCTION

L'Agility est une discipline ouverte à tous les chiens.
Elle consiste à leur faire négocier divers obstacles dans le but de mettre en valeur leur intelligence et leur souplesse.
Il s'agit d'un jeu éducatif et sportif qui favorise leur bonne intégration dans la société. Cette discipline implique une bonne harmonie entre le chien et son maître et aboutit à une entente parfaite de leur équipe, il est donc nécessaire aux participants de posséder les bases élémentaires d'éducation et d'obéissance.

B1 - LES CATEGORIES

4 catégories de travail sont prévues : La diversité du cheptel nous permet ce choix :
1 – La catégorie « A » chiens à moins de 37 cm au garrot
2 – La catégorie « B » chiens de 37 cm à moins de 47 cm au garrot.
3 – La catégorie « D » chiens de grandes tailles, molosses.
4 – La catégorie « C » chiens de 47 cm et plus au garrot.

Catégorie D :
Les chiens de cette catégorie ne sont pas figés, le club de race doit en faire la demande à la C.N.E.A.C. qui vérifiera si les critères morphologiques et sportifs permet la classification en catégorie D : Akita Inu, Berger des Abruzes, Berger de Russie Méridionale, Berger d'Anatolie, Berger du Caucase, Berger de Podhale, Bouvier Bernois (Grand), Bouvier Suisse (grand), Bull Mastiff, Bull Terrier, Charplanina, Cao Da Serra Estrella, Cane Corso, Chien Loup de Saarloos, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Dogue Argentin, Eurasier, Griffon Nivernais, Hovawart, Komodor, Korthal, Kuvasz, Landser, Léonberg, Lévrier Afghan, Lévrier Russe (Barzoï), Lévrier Ecossais (deerhound), Lévrier Irlandais (Wolfhound), Malamute, Mastiff, Matin de Naples, Montagne des Pyrénées, Montagne Portugais, Rhodesian Ridgeback, Rottweiler, Saint-Bernard, Sharpei, Terre Neuve, Terrier Noir de Russie , whippet, Sharpei…

Les cas particuliers :
<u>Catégorie A</u> : Boston Terrier, Staffordshire Bull Terrier.
<u>Catégorie B</u> : Américan Staffordshire Terrier.
A compter du 15 Janvier 2004, les BERGERS DES PYRENEESS seront classés en catégorie « B » (décision du club de race) même si leur taille est inférieure à 37cm. Ceux mesurant 47cm ou plus, seront en « C ». Le Whippet, quelle que soit sa taille, sera classé en B.
<u>Catégorie C</u> : Quelle que soit leur taille les Berger Belges (Groenendaels, Laekenois, Malinois, Tervuren.)
<u>Type de chien indéfini</u> : Sont classés en catégorie « D » : - les chiens pesant plus de 40kg et réalisant un temps de parcours inférieur à 2,40m/s. Pour les autres ils seront classés suivant leur hauteur au garrot

C – ORGANISATION D'UN CONCOURS

a- **GENERALITES**
Le terrain nécessaire à l' implantation d'un parcours d'Agility doit être au minimum de 24m X 40. Le ring d'évolution doit être au minimum de 20 x 40 m. Il est dépourvu d'obstacles naturels ou artificiels (arbre, pylône, etc.). Eventuellement, le site accueillant

un terrain d'Agility doit avoir une superficie d'au moins 1200 m². Le terrain où sera implanté le parcours d'Agility doit avoir une superficie d'au moins 800 m², notamment si le terrain n'est pas rectangulaire.

a-1 Implantation TERRAIN et SAS

Conformément au cahier des charges, les SAS d'entrée et de sortie d'une dimension approximative de 3 mètres X 3 mètres sont obligatoires. (Voir modèle ci-dessous).

Dans le cas d'une mise en place de deux parcours, il convient de réaliser une séparation fermée avec des barrières ou d'éloigner les rings de 10 m environ.

b- **PARCOURS**

Le parcours est composé d'obstacles qui, dans leur mise en place sur le terrain, donnent à son tracé sa spécificité en le rendant plus ou moins complexe et plus ou moins rapide. Il doit être effectué par le chien dans un temps de base défini et selon un ordre imposé de franchissement des obstacles.

Le parcours a une longueur de 100 à 200 m et, selon la catégorie des épreuves, comprend de **15** à **22** obstacles dont 7, au minimum, sont des sauts. Les obstacles mis à disposition du juge doivent comporter au minimum 14 haies. Pour un parcours du 1er degré, il comprend de **15** à **18** obstacles.

La distance entre deux obstacles qui se suivent est au minimum de 5m et au maximum de 7m.

Le conducteur doit avoir la possibilité de passer de chaque coté de l'obstacle, exception faite du tunnel lorsqu'il est placé sous la palissade ou sous la passerelle.

c- TRACE DU PARCOURS

Le tracé d'un parcours est laissé à l'entière imagination du juge. Le coté naturel de conduite doit comprendre au moins deux changement de direction. Avant le début des épreuves, le juge s'assure que son programme horaire est affiché**, Il s'assure de la conformité des obstacles mis à sa disposition et procède à la mise en place du parcours avec l'aide des organisateurs. Il mesure avec précision le tracé et indique l'emplacement de la numérotation.**

Un tracé bien conçu doit permettre au chien d'évoluer avec aisance et sans heurts. Le but est de trouver un juste équilibre entre le contrôle du chien et sa vitesse d'exécution. En règle générale, il est conseillé de modifier fréquemment le tracé et la position des obstacles afin d'éviter toute mécanisation du chien.

d- DEROULEMENT DU CONCOURS

Après l'ouverture officielle du concours et le début de la première épreuve, Il n'est plus délivré de dossard. Une fois le parcours mis en place par le juge, seule la reconnaissance du tracé par le conducteur **portant son dossard** et sans son chien, est permise. Avant le début de chaque épreuve, le juge annonce aux concurrents les paramètres de l'épreuve, le « Temps du Parcours Standard » (TPS) et le « Temps-Maximum du Parcours » (TMP) qu'il a retenu.-

Aucun chien en blanc n'est autorisé sur un concours, exception faite des sélectifs régionaux et des Finales. Seuls les chiens licenciés et inscrits sont autorisés sur le parcours.

Le juge respecte les directives de la C.N.E.A.C. quant au nombre de chiens autorisés par concours suivant la saison et le nombre d'épreuves de la journée doit comporter : une épreuve de 1er degré, une épreuve de 2ème degré, une épreuve de 3ème degré, une

épreuve G.P.F., une épreuve Open et une épreuve Open Plus de la S.C.C, une épreuve de jumping classe ouverte et une épreuve de jumping Plus).
Des épreuves d'animation peuvent être incluses dans le programme. Ces dernières doivent s'effectuer conformément au règlement en vigueur et dans l'esprit de la discipline.

e- Choix du « TEMPS DE PARCOURS STANDARD » (TPS)
Le critère de base pour la détermination du TPS est sa vitesse en mètre/seconde choisie pour l'évolution du parcours. Ce choix est fait en fonction du niveau de l'épreuve et de la complexité du parcours. En extérieur, il doit être tenu compte des conditions météorologiques.
Le TPS (en secondes) est alors obtenu en divisant la longueur exacte du parcours par la vitesse d'évolution (en m/s) retenue.
Exemple : pour un parcours de 160 m et une vitesse retenue de 4,0 m/s, le TPS est de 160/4 = 40 secondes

f- Détermination du « TEMPS MAXIMUM DU PARCOURS » (TMP)
En règle générale, le juge donne comme TMP un temps compris entre 1,5 et 2 fois le T.P.S.

g - Déroulement des épreuves
Le conducteur, après avoir déposé tous les objets (laisse collier, ceinture banane, etc., sort du **SAS**, avec son chien au pied à l'invitation du juge. Il se présente sur le ring et place son chien en position bloquée derrière la ligne de « DEPART ». Il ne doit rien conserver en main pendant l'épreuve. Il prend position à l'endroit de son choix, sur le parcours.
Après avoir franchit la ligne de départ, le conducteur ne doit pas revenir en arrière et franchir à nouveau cette ligne à l'exception d'un chien débutant sur ordre du juge.
Il donne le commandement de départ à son chien sur **ordre du juge**.
Le chronomètre est déclenché au moment où le chien franchit la ligne de «DEPART».
Les signaux acoustiques et commandements divers sont autorisés tout au long du parcours. A partir du signal de départ, le conducteur guide son chien pour l'amener à franchir les obstacles dans l'ordre prévu sans toucher ni le chien ni les obstacles. Le conducteur ne doit pas franchir, enjamber ou passer dessous les obstacles. La fin du parcours et du chronométrage prend effet après le franchissement, par le chien, de la ligne d'arrivée. A la fin de l'épreuve, l'équipe rejoint immédiatement le sas d'arrivée afin de remettre le chien en laisse et de récupérer son matériel en sortant du terrain.

D - LES AGRES

Pour un Concours officiel, il doit être mis à disposition du Juge :
SAUTS : Minimum **14** haies, 1 pneu ouvrable ou fermé, 1 mur ou viaduc, 1 saut en longueur.
ZONES DE CONTACTS : 1 passerelle, 1 palissade, 1 balançoire.
AUTRES OBSTACLES : 1 slalom, 1 table (2 hauteurs), 2 tunnels rigides, 1 tunnel souple.
Sauf cas de force majeure, aucun agrès ne sera remplacés pendant une épreuve.

Les obstacles obligatoires sur une épreuve « AGILITY »
Le slalom ; La table ; Tunnel rigide et/ou souple ; Obstacles à zones ; Haies simples ; Pneu.

Les obstacles obligatoires sur une épreuve « JUMPING »
Le slalom ; Les haies ; Tunnel rigide et/ou souple ;

Les obstacles ne doivent présenter aucun danger pour le chien et leurs dimensions doivent être conformes aux prescriptions ci-dessous et aux schémas annexés. Ces obstacles doivent avoir les dimensions suivantes:

DA – LES SAUTS :

a- **Haie Simple : Voir dessin.**

Largeur 120 à 150 centimètres (barre).

Hauteur :
Catégorie A : 35 cm
Catégorie B : 45 cm
Catégorie C : 60 cm
Elles doivent être construites de façons différentes entre les montants :
Les haies simples sont munies de deux barres.
Avec barres **ø 3 à 5 cm** (Barres en métal interdit) Les barres doivent être en bois ou en matériau synthétique sécurisé. La barre supérieure doit tomber facilement.
Panneaux pleins - panneaux à claire-voie - panneaux avec balais (comporteront toujours une barre de chute en partie supérieure)
Aucune pièce, qu'elle soit amovible ou fixe, ne doit dépasser du support de barres.
Les ailes des haies doivent être construites de manière à interdire le passage du chien.
Les ailes d'une haie doivent être indépendantes l'une de l'autre et avoir une hauteur minimum de 1 mètre coté support de barres.
- Pour tous détails de dimensions voir dessins en fin de règlement.

b - Haie double ou Oxer : Voir dessin.
Largeur 120 cm à 150 cm.
Réalisé par assemblage de 2 haies à barres uniquement. La mise en place doit se faire en ligne droite part rapport à l'obstacle précédent. Un différentiel de 10cm de hauteur sur la barre de la haie arrière par rapport à la première haie de l'oxer.
Catégorie A : 35 cm en hauteur et 30 cm en largeur.
Catégorie B : 45 cm en hauteur et 40 cm en largeur.
Catégorie C : 60 cm en hauteur et 55 cm en largeur.
Catégorie D : 45 cm en hauteur et 40 cm en largeur.

c - Le mur : Voir dessin.
Les hauteurs :
Catégorie « A » : 35 cm,
Catégorie « B » : 45 cm,
Catégorie « C » : 60 cm,
Catégorie « D » : 45 cm.
Largeur **mini 120 cm à 150cm. La base doit avoir une épaisseur approximative de 20 cm, le haut ne doit pas avoir moins de 10 cm.**
Les tours font partie de l'obstacle, elles doivent avoir une hauteur de 1 mètre. Elles ne peuvent être reliées entre elles ni fixées à la partie centrale.
Panneau plein comprenant 1 ou 2 ouvertures en forme de tunnel. Sur la partie supérieure du mur sont posés des éléments amovibles en forme de U à l'envers Ω.

d - Le pneu standard ou ouvrant : Voir dessin.
Diamètre de l'ouverture : **45 cm** à 60 cm.
Distance de l'axe du pneu par rapport au sol : « A » 45 cm, « B et D » 55 cm, « C » 80 cm.
Epaisseur du pneu : Minimum : 8cm, maximum : 18cm.
Largeur du cadre : maximum 150cm
La partie basse intérieure du pneu doit être obturé pour des raisons de sécurité. Le pneu est réglable en hauteur par un système de chaînes ou cordes, des fixations rigides sont exclues.
Les pieds support. (voir dessin).
Les matériaux légers ne sont pas utilisés, le pneu doit être solide et stable.

La mise en place doit se faire en ligne droite part rapport à l'obstacle précédent. Le pneu ne peut être utilisé qu'une seule fois sur le parcours.
Le pneu ouvrant est conseillé.

e - Le saut en longueur : Voir dessin.
Composé d'éléments ascendants (2 à 5) écartés les uns des autres afin d'obtenir un saut de 0,40 m à 1,50 m, le plus petit élément est placé en premier.
<u>Largeur hors tout</u> :
Catégorie « A » 40 cm à 50 cm avec 2 éléments,
Catégorie « B et D » 70 cm à 90 cm avec 3 à 4 éléments,
Catégorie « C » 120 cm à 150 cm avec 4 à 5 éléments.
<u>Longueur des éléments</u>:
1,20 m minimum. Hauteur de l'élément le plus élevé: 28 cm. Hauteur de l'élément le plus bas: 15 cm. Largeur des éléments: 15 cm, légèrement inclinés. Les quatre coins sont matérialisés par des piquets d'une hauteur d'environ 1,20 m. avec protection supérieure. Les piquets doivent êtres indépendants des éléments, ils sont une aide pour le jugement.
La mise en place doit se faire en ligne droite part rapport à l'obstacle précédent.

DB – LES ZONES DE CONTACT :
La couleur des zones de contacts ne peut être blanche, noir ou brune.
a - La passerelle : Voir dessin.
Hauteur minimum 1,20 m. maximum 1 ,30 m. Largeur de la planche de marche 30 cm.
Longueur de chaque élément : minimum 3,60m, maximum 3,80 m. Les rampes sont pourvues de petits liteaux cloués à espaces réguliers (env. tous les 25 cm) pour faciliter l'accès et éviter les glissades. Ces liteaux auront une hauteur de 5 à 10 mm et une largeur maximum de 20 mm. Les arêtes sont chanfreinées. Les parties inférieures des rampes doivent être peintes de couleur différente. (sur le dessus et sur les champs) sur une longueur de 90 cm par rapport au sol pour marquer la « zone de contact ». Un liteau ne peut être posé en limite supérieure de cette zone mais au moins à 10 cm.
Les surfaces doivent être antidérapantes et les zones de contacts électroniques peuvent être utilisées.
Les jambes de soutien doivent assurer une stabilité à la passerelle et ne pas dépasser le plan horizontal.
Les structures de soutien ne doivent pas empêcher la mise en place du tunnel sous la passerelle.

b - La balançoire : Voir dessin.
Largeur: 30 cm. Longueur mini. 3,60 m, max. 3,80 m.
Hauteur du pivot central 60cm mesuré du sol jusqu'au dessus de la planche.
Les surfaces doivent être antidérapantes et les zones de contacts électroniques peuvent être utilisées.
Les zones de contact sont identiques à celles de la passerelle soit 90 cm. Elle doit être stable et antidérapante et ne comporte pas de liteaux
La balançoire doit être équilibrée, son basculement ne doit être ni trop rapide ni trop dur pour permettre aux petits chiens de pouvoir la faire basculer.
Moyen de contrôle :
Placer une charge d'un kilo **au milieu de la zone de contact de descente**, son basculement jusqu'au sol doit s'effectuer entre **2** et **3** secondes. Si cela n'est pas le cas, régler le point de basculement avec un contrepoids si nécessaire.

c - La palissade : Voir dessin.
Composée de deux éléments formant un **A**
Largeur minimale : 0,90 m qui peut être portée en partie basse à 1,15 m.
Point le plus haut par rapport au sol : **1,70 m pour tous les chiens**. La longueur des rampes est comprise entre 2,65m et 2,75m. Les surfaces doivent être antidérapantes et les zones de contacts électroniques peuvent être utilisées.

Les rampes sont pourvues de liteaux cloués à espaces réguliers (tous les 25 cm) pour faciliter l'accès et éviter les glissades. Les parties inférieures des rampes doivent être peintes de couleur différente (sur le dessus et sur les champs) sur une longueur de 106 cm par rapport au sol pour marquer la « zone de contact ».
Un liteau ne peut être posé en limite supérieure de cette zone mais au moins à 10 cm. Ces liteaux ont une hauteur de 5 à 10 mm et une largeur maximum de 20 mm. Les arêtes sont chanfreinées.
Le sommet de la palissade ne doit présenter aucun danger pour le chien, au besoin on fixera une faîtière de protection en caoutchouc.

DC – AUTRES OBSTACLES :

a - Le slalom : Voir dessin.
Nombre de piquets : 12.
Intervalles entre chaque poteau : **60 cm**.
Les poteaux doivent être rigides d'un diamètre de 3 à 5 cm et doivent avoir une hauteur comprise entre : 1,00 m à 1,20 m.
(Poteaux en métal interdit) Les poteaux doivent être en bois ou en matériaux synthétique sécurisé.
Le support de piquets aura une épaisseur maximale de 8 mm et une largeur maximale de 8 cm.

b - Le tunnel rigide : Voir dessin.
Diamètre intérieur: 60 cm. Longueur : 3 à 6 mètres. Les fixations au sol ne présentent aucun danger pour le chien. Flexible, il permet de réaliser une ou plusieurs courbes. Lorsqu'il est placé en **U**, le numéro mis entre les deux trous, autorise le chien à prendre l'une ou l'autre des entrées (*).
***cette spécificité n'est pas applicable sur les autres obstacles du parcours**.
Deux passages au maximum sur une même épreuve, trois si le tunnel souple n'est pas sur l'épreuve.

c - Le tunnel souple : Voir dessin.
Entrée en arceau rigide sur une longueur de 90 cm. Hauteur : 60 cm. Largeur 60 à 65 cm.
La surface de l'entrée doit être antidérapante.
La sortie est en matériau souple dont la longueur est de 3 m et d'un diamètre de 60 à 65 cm.
La sortie du tunnel sera fixée au sol ou lestée dans la partie inférieure de manière à garder une ouverture de 50 cm de large permettant le passage de tous les chiens. L'entrée comporte une protection arrondie pour éviter que le chien ne se blesse.
Trois passages au maximum dans les tunnels sur une même épreuve dont un seul dans le tunnel souple.

d - La table : Voir dessin.
Surface : Minimum: 0,90 x 0,90 m - Maximum: 1,20 x 1,20m.
Catégorie « A » hauteur 35 cm,
Catégorie « B, C, D » hauteur 50 cm.
Elle doit être stable avec une partie supérieure antidérapante.
La table peut être équipée d'un comptage électronique comprenant une zone de contact électronique à poser sur le plateau de la table. Cette zone est plus petite que le plateau (-10 cm de chaque coté)
Le système électronique de comptage doit avoir un signal de décompte et de fin des 5 secondes.
Les pieds ou le support ne doivent pas empêcher le chien d'aller sous la table.
Les bords doivent avoir une couleur différente de la surface de la table.

E - JUGEMENTS

Tous les jugements sont sans appel.

a- GENERALITES

L'objectif du parcours est d'amener le chien à passer l'ensemble des obstacles, dans l'ordre prescrit, sans pénalité, et dans la limite du TPS.
Le TPS n'est qu'un indice de base, et la rapidité ne doit être pas considérée comme le critère principal. Le juge dispose des cinq premiers passages pour vérifier son adéquation et le modifier le cas échéant.

En cas d'ex-æquo, la décision se fera en faveur du conducteur qui aura le moins de fautes aux obstacles. C'est seulement dans le cas d'égalité de fautes aux obstacles, que l'on tiendra compte pour le classement du meilleur temps. Si par hasard deux chiens se trouvaient être ex-æquo, à la fois en pénalités sur obstacle et au chronomètre, le juge peut demander un parcours supplémentaire pour départager les conducteurs.

Chronomètre électronique
L'utilisation d'un chronomètre électronique sur un concours est autorisée. Un chronomètre manuel est obligatoire en cas de dysfonctionnement du chrono électronique.

DEPART ET ARRIVEE Les piquets matérialisant le «départ» et «l'arrivée» doivent être installés contre les montants de la première et de la dernière haie du parcours.
Si le chien passe à côté du premier obstacle, il est sanctionné d'un refus et le chronométrage manuel commence dés qu'il franchit la ligne de départ.
La distance entre la sortie du SAS et la haie de départ située devant cette dernière est obligatoirement de 6 mètres. Il en est de même entre la haie d'arrivée et le SAS de sortie.

b- PENALITES

<u>Deux types de pénalités sont appliqués</u> :
• Pénalités pour fautes de parcours : 5 points par faute
• Pénalités pour dépassement du TPS : 1,00 point par seconde

b1- Les fautes d'ordre général
• Le départ :
Le chien à dès la sortie du SAS doit marcher au pied du maitre.
Une seule mise en place est accordée au conducteur (sauf pour l'équipe qui débute)**.**
Une seconde mise en place par manipulation du chien entraîne **l'élimination**.
Le conducteur qui prend son chien par la peau du cou pour le mettre au départ est **éliminé** de l'épreuve pour maltraitance à animaux.

- Le conducteur ne doit pas passer entre les poteaux de «départ» et «d'arrivée». S'il le fait, il se verra pénalisé de 5 points, et de plus le chronomètre se déclenchera dès son passage.
- Une fois la ligne de départ franchit, le maître ne peut la franchir en sens inverse et retourner à son chien (1 faute).
- Le maitre et le chien entre en contact sur le parcours (1 faute).
- Le conducteur touche un obstacle (1 faute).

b2 - Fautes aux obstacles
Chaque faute est sanctionnée par une pénalité de 5 points.
• <u>Les tombés</u>
La faute est établie si l'un des éléments tombe avant le passage de l'obstacle à suivre et que le juge signale la faute.
• <u>Les refus</u>
Cette pénalité couvre à la fois :

- Les arrêts devant l'obstacle,

- Le chien qui n'est plus en mouvement sur le parcours,
- Les dérobades latérales pour éviter l'obstacle,
- Le dépassement de l'obstacle,
- Le saut entre le cadre et le pneu.
- Le chien qui passe le saut en longueur en marchant.
- Le chien qui met une patte ou la tête à l'entrée du tunnel à négocier et qui se retire.

Le refus implique la reprise de l'obstacle, dans le cas contraire il est éliminé.

Pour les autres fautes, tombées d'un élément ou manquement des zones de contact, le conducteur est pénalisé, mais continue son parcours.

• <u>Les zones de contact</u>

Le chien qui ne pose pas une patte dans la zone de contact (montée et descente) des obstacles à zones est pénalisé de 5 points.

b3- FAUTES SPÉCIFIQUES À UN OBSTACLE

• La table

Le chien doit marquer un temps d'arrêt de 5 secondes sur la table dans la position de son choix.
S'il quitte la table avant la fin du décompte et l'ordre du juge, il est pénalisé de 5 points et doit remonter sur la table pour un nouveau décompte de 5 secondes sous peine d'élimination au prochain obstacle. Le décompte commence lorsque le chien est sur la table. Si le conducteur déclenche le comptage électronique il sera éliminé.

B

Direction du chien A D

C

Le chien peut monter sur la table par trois côtés : A, B et C. Si le chien passe sous la table et saute sur celle-ci par le côté D, il est pénalisé d'un refus.
Le chien qui contourne la table pour monter par D est pénalisé d'un refus, il ne sera pas éliminé pour prise d'obstacle à l'envers.
De même, si le chien glisse de la table, il est pénalisé d'une faute. Il doit alors remonter sur la table par n'importe quel coté pour refaire ses 5 secondes.
Dans le cas d'un système électronique, le juge effectue en cas de défaillance un décompte oral.

• **La passerelle**

Le chien qui saute de l'obstacle avant d'avoir touché des quatre pattes la partie descendante est pénalisé d'un refus.

• **La balançoire**

Le chien qui saute de la balançoire avant d'avoir franchi l'axe de basculement, des quatre pattes, est pénalisé d'un refus.
Si le chien quitte la balançoire avant qu'elle ait touché le sol, il est pénalisé d'une faute.

• **La palissade**

Le chien qui saute avant d'avoir posé les quatre pattes sur la partie descendante est pénalisé d'un refus.

• **Le slalom**

Le premier piquet doit se trouver à la gauche du chien, le second à sa droite et ainsi de suite.
Si le chien ne rentre pas correctement dans le slalom, il sera pénalisé à chaque fois d'un refus.
Si le chien prend le premier piquet sur l'épaule droite, il est pénalisé d'un refus. S'il manque une porte, il est pénalisé d'une faute et doit reprendre immédiatement à l'endroit de la faute ou au départ. Chaque mauvaise entrée est pénalisée d'un refus.
Quelle que soit le nombre de fautes dans le slalom, le total des fautes sera de 5 points.

En cas de mauvaise sortie, le juge annonce « mauvaise sortie ». L'élimination est prononcée si le conducteur n'en tient pas compte et franchit l'obstacle suivant. Le juge signale l'élimination après que le chien ait franchi l'obstacle à suivre.
Un chien qui remonte le slalom à l'envers de plus de deux portes est éliminé.

• **Le saut en longueur**
Renverser un élément ou poser une ou deux pattes sur le sol entre les éléments, est pénalisé d'une faute.
Marcher dans le saut en longueur est pénalisé d'un refus.
Sauter en travers ou passer à côté de l'obstacle est pénalisé d'un refus.
Les piquets marqueurs du saut en longueur ne font pas partie de l'obstacle. S'ils tombent, il n'y a pas de pénalité, même s'ils provoquent la chute d'un des éléments.

• **Le pneu**
En cas d'utilisation d'un pneu **ouvrant** le chien qui désassociera les deux parties du pneu en sautant à l'intérieur de celui-ci est pénalisé d'une faute.
S'il désolidarise les deux parties du pneu en heurtant le pneu ou en passant entre le pneu et le montant, il sera pénalisé d'une élimination pour destruction d'obstacle.

• **L'oxer :**
Est jugé comme une haie simple.

b4 Fautes entraînant l'élimination :
- Incorrection envers le juge
- Brutalité envers son chien
- A la deuxième manipulation du chien.
- Dépassement du «TEMPS MAXIMUM DE PARCOURS» (TMP)
- Prendre le départ avant l'ordre du juge.
- Au troisième refus
- Ne pas prendre les obstacles dans l'ordre imposé
- Oublier de passer un obstacle
- Prendre les obstacles dans le mauvais sens
- Le chien ou le conducteur détruisent un obstacle qui ne peut plus être négocié en cas de second passage.
- Le conducteur passe lui-même un obstacle, saute par-dessus ou passe par-dessous l'obstacle
- Le conducteur déclenche le décompte électronique de la table.
- Le conducteur tient quelque chose en main.
- Le conducteur replace le chien au départ après que celui-ci a passé la ligne «Départ» (sauf sur ordre du juge).
- Le chien porte un collier
- Arrêt **définitif** du parcours par le conducteur **qui sort du terrain** sans ordre du juge
- Le chien s'oublie, quitte le terrain ou n'est plus sous le contrôle de son maître.
- Le chien mordille constamment le conducteur.
- Le chien porte un collier à pointe dans l'enceinte ou l'environnement du concours.
L'élimination entraîne la disqualification et la sortie immédiate du conducteur et de son chien**.** **L**e conducteur et son chien quittent aussi vite que possible le terrain. Le juge peut laisser

terminer l'épreuve à condition que la fin du parcours s'effectue par l'enchainement des obstacles restants et sans reprendre l'agrès ayant motivé la disqualification.
L'élimination doit être signifiée clairement (coup de sifflet etc.) par le juge.
.
Tous les cas non prévus seront résolus par le juge, étant entendu que du début à la fin du concours, le juge doit faire preuve d'une égale mansuétude ou de la même sévérité.

b5 Cas de force majeure :
Pour des raisons indépendantes de la volonté du conducteur,
- Obstacle tombé par le vent ;
- Tissu du tunnel souple entortillé ;

Le juge peut arrêter le conducteur et, bien entendu, le chronométrage. Après la remise en état de l'obstacle, le Juge fait repartir le chien au début du parcours. Toutes les pénalités reçues auparavant restent valables jusqu'à l'endroit de l'arrêt.
Toutes les décisions du juge sont définitives et sans appel.

F - CLASSIFICATIONS / BREVET AGILITY / MENTION

Pour les épreuves, les « qualificatifs » suivants seront décernés:
- de 0 à 5,99 points de pénalités totales Excellent
- de 6 à 15,99 points de pénalités totales Très bon
- de 16 à 25,99 points de pénalités totales Bon
- Au-dessus de 26 points de pénalités totales Non classé

Par pénalités totales, il faut entendre : les fautes aux obstacles (par point) et les pénalités de dépassement du TPS.

a- **Le BREVET D'AGILITY FCI est délivré** au chien ayant obtenu 3 qualificatifs Excellent sans fautes sous deux juges différents, lors de trois épreuves en Agility 1er degré.

b- **CLASSEMENT**

Le classement se fera en tenant compte :
1° du total des pénalités (pénalités/parcours + pénalités temps)
2° en cas d'égalité du total des pénalités, on classera en premier le chien ayant le moins de pénalités/parcours
3° en cas d'égalité du total des pénalités et égalité des pénalités/parcours, on tiendra compte du temps réel

Exemple : Pour un TPS de 60 secondes

Dossard	Pénalités de parcours	Temps réel	Pénalités de temps	Total Pénalités	Classement
7	5	58,71	0,00	5,00	3
12	0	65,00	5,00	5,00	1
18	5	57,25	0,00	5,00	2
4	0	68,32	8,32	8,32	4
15	10	59,17	0,00	10,00	6
2	5	65,00	5,00	10,00	5

G – ORGANISATION GENERALE D'UN CONCOURS

Le concours doit être inscrit au calendrier officiel de la C.N.E.A.C.

Le club organisateur doit :

1- Prendre connaissance du cahier des charges. Celui-ci est consultable ou téléchargeable sur le site de la CNEAC.
2- S'enquérir d'un terrain délimité avec un ring minimum de 20 m x 40 m, **Les SAS d'entrée et de sortie externe au ring (cf. cahier des charges concours).**

La nature du terrain doit être telle qu'elle ne présente aucun danger pour le chien ou le conducteur, sur l'ensemble du parcours (pas de verre cassé, de clous, d'aspérités, etc.)

3) Invitation d'un juge **:** les juges stagiaires peuvent officier sur toutes les épreuves d'un concours homologué**, les sélectifs et les finales ne peuvent être jugées que par des juges qualifiés**. Il est possible d'inviter un juge étranger sous réserve de respecter les procédures réglementaires de la F.C.I.

4) Prévoir les personnes nécessaires au bon déroulement du concours, à savoir :

1 assistant du juge afin de lui permettre de ne pas quitter des yeux le chien qui évolue. Il transcrira sur la feuille de terrain les pénalisations annoncées par le juge.

2 chronométreurs. Chargés du chronométrage du parcours (1 officiel et 1 contrôle de sécurité)

2 commissaires de terrain. Ils auront la charge de remettre en place les obstacles tombés et de retendre, à chaque passage, le tunnel souple.

2 secrétaires (minimum) pour transcrire les résultats à l'aide du programme de gestion «ProGesCo» d'après les feuilles de terrain, établir le classement, éditer et afficher les feuilles de résultats et imprimer les feuilles individuelles de résultats. **A la fin du concours le fichier de centralisation ProGesCO doit être expédié au CTR qui doit l'expédier au secrétariat de la CNEAC et l'archiver pour l'année en cours.**

1commissaire aux concurrents qui aura pour charge de faire préparer les concurrents suivant l'ordre de passage prévu afin d'assurer l'enchaînement et le bon déroulement de l'épreuve.

Prévoir une équipe (6 personnes) pour assurer le montage et le déplacement des obstacles suivant les directives du juge.

a- **Nombre de concurrents maximum admissible**

Les saisons été / hiver sont déterminées par le calendrier administratif.

Ci-dessous, le nombre de concurrents pouvant participer à un concours suivant le nombre de juges officiant.

Le nombre de concurrents est ainsi défini :

Concours 1 juge -1 terrain : hiver 65, été 75 et 8 jeunes conducteurs (en salle, idem été)
Concours 2 juges - 1 terrain : hiver 90 et 10 jeunes conducteurs (en salle, idem été)
: Eté 100 et 12 jeunes conducteurs* (en salle, idem été)
Concours 2 juges 2 terrains : hiver 130, été 150 et 16 jeunes conducteurs
Concours 3 juges 2 terrains : hiver 165, été 185 et 16 jeunes conducteurs

b- **Conditions générales d'admission**

aux épreuves officielles d'AGILITY homologuées par la SCC comptant pour l'attribution de Brevet d'AGILITY de la SCC et pour la sélection aux épreuves nationales et au Championnat du Monde d'AGILITY de la FCI.

Les chiens de toutes races âgés de 18 mois inscrits dans un « Livre des Origines » reconnu par la FCI, **obligatoirement identifiés (tatouage ou puce)** et membres d'un club d'une Organisation Cynologique Nationale affiliée a la FCI.

aux épreuves non homologuées

Tous les chiens âgés de plus de 18 mois, avec ou sans pedigree, mais **obligatoirement identifiés (tatouage ou puce)** membres d'un club d'une Organisation Cynologique Nationale affiliée a FCI.

Ne peuvent prendre part aux épreuves :
- les chiennes en période de gestation
- les chiennes sous l'influence de leur sexe. **Sauf pour les Sélectifs ou les Finales.**
- les chiens atteints de maladies apparentes ou blessés.
- Les chiens dopés.

Les chiens provenant ou allant dans une région infectée par la rage devront êtres munis du certificat antirabique en cours de validité.

Le conducteur doit être membre d'un club affilié à son OCN.
Les participants possèdent une licence délivrée par leur OCN, obligatoire pour participer au concours (pas de photocopie).

Pour les équipes chien/maître étrangères, elles doivent justifier de leur appartenance à une OCN reconnue par la FCI et de leur participation aux concours officiels de leur pays.

Une tenue correcte des concurrents est exigée.
Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de concourir les pieds nus.

Tout acte de brutalité envers son chien, incorrection envers le juge ou envers les organisateurs, seront sévèrement sanctionnées et la disqualification sera immédiate, indépendamment de tout recours qui pourrait être engagé contre le conducteur.

Le club organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription.

H - TYPES D'EPREUVES, CATEGORIES ET CLASSES DE TRAVAIL

Deux types d'épreuves sont prévus :
1) Les épreuves officielles «homologuées»
2) Les épreuves «non homologuées»

Quatre catégories de travail sont prévues :
« A » « B » « C » « D » (voir détail en première page de ce règlement).
Note : les chiens ne peuvent concourir que dans leur catégorie. Il est souhaitable de faire indiquer dans le carnet de travail ou licence, la hauteur au garrot des catégories A – B – C- D, par un juge de beauté ou un juge d'Agility reconnu par la FCI.
Les chiens en limite de taille doivent pouvoir présenter un justificatif officiel de hauteur au garrot.

a- Les épreuves officielles d' "AGILITY" homologuées par la FCI

Ces épreuves sont réservées aux chiens de toutes races, de plus de 18 mois inscrits dans un Livre des origines reconnu par la FCI et possédant un carnet de travail ou une licence délivré par leur OCN.

Il y a deux types d'épreuves officielles homologuées :
- les épreuves «AGILITY» avec zones de contact et table
- les épreuves «Jumping» sans zones de contact ni table.

Les épreuves homologuées comprennent trois classes :
a) la classe « AGILITY/JUMPING 1°degré »
Réservée aux chiens n'ayant pas encore obtenu leur « Brevet Agility ».
b) la classe « AGILITY/JUMPING 2°degré »
Ouverte aux chiens ayant déjà obtenu leur « Brevet Agility ».
a) la classe « AGILITY/JUMPING 3°degré »

Ouverte aux chiens ayant été classés 3 fois, sans fautes, dans les 3 premiers d'une épreuve 2°degré. La redescente dans une classe inférieure est possible suivant la réglementation de chaque pays.
En France : uniquement pour la classe 3ème degré.

Pour créer le parcours, le juge utilisera à son gré les obstacles homologués par la FCI.

NOTE
Pour un parcours «**AGILITY 1er degré**», **Les trois obstacles à zones sont obligatoires sauf cas de force majeure** (1 seul passage). **L'oxer est interdit en 1°degré.**
Pour un parcours « **AGILITY 2ème degré et 3ème degré** », il peut y avoir 4 passages au maximum sur les obstacles à zones de contact, au choix du juge.
Le slalom ne peut être passé qu'une seule fois par parcours. **Il est présent sur toutes les épreuves.**
La table sera placée sur toutes les épreuves d'Agility.
Le premier obstacle est toujours une haie simple ainsi que le dernier

La différence entre l'AGILITY 1er degré, le 2ème degré et le 3ème degré sera faite par :
- la difficulté du tracé du parcours et sa longueur.
- la vitesse d'évolution déterminant le Temps du Parcours Standard.

Les résultats obtenus aux épreuves homologuées seront transcrits dans le carnet de travail pour les concurrents étrangers.

b- **Des épreuves non homologuées**

Laissées à l'initiative de chaque pays, ces épreuves «non homologuées» doivent rester dans l'esprit de l'AGILITY et préserver la sécurité du chien et du conducteur, le juge en précise les règles avant chaque épreuve. La notation des épreuves non homologuées peut être standard ou spécifique en fonction du type de l'épreuve.

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AGILITY DE LA SCC :
MODE DE SÉLECTION ET DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

a - Conditions de participation au Championnat Régional : Pour participer au Championnat régional de sa région, il faut justifier de 3 EXC sous 3 juges différents depuis le dernier Championnat Régional en épreuve 2ème ou 3ème degré.
b - Le titre de **« Vainqueur de la Coupe Régionale d'Agility»** est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves (1 épreuve d'Agility avec le qualificatif excellent, plus 1 épreuve de Jumping avec le qualificatif excellent) du Championnat Régional dans chaque catégorie (A, B, C, D) en épreuve 2ème et 3ème degré.
ba - Le titre de **« Champion Régional d'Agility»** est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Championnat Régional avec le qualificatif Excellent + les 5 qualificatifs excellents sous 3 juges différents dans chaque catégorie (A, B, C, D) en épreuve 2ème et 3ème degré.

MODE DE SÉLECTION ET DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE.
a- Conditions de Participation à la sélection pour le championnat de France :
Pour participer à la sélection, il faut justifier de 5 EXC sous 3 juges différents depuis le dernier championnat régional en épreuve 2ème ou 3ème degré.
b- Conditions de sélection au Championnat de France :
La sélection s'effectue sur le cumul des pénalités des 5 justificatifs Excellent, plus les 2 manches du Championnat Régional avec un maximum de 2 pénalités ou 10 points sur les deux épreuves, (Une épreuve d'agility plus une épreuve de jumping).
Pour la catégorie 2ème degré, il sera sélectionné un pourcentage à définir chaque année, du total des licenciés 2ème degré de la régionale. Les participants doivent remplir les conditions de

participation à la sélection pour le Championnat de France.

Pour la catégorie 3ème degré, il sera sélectionné 35% du total des licenciés 3ème degré de la régionale. Les participants doivent remplir les conditions de participation à la sélection pour le Championnat de France.
Les champions de France de l'année précédente sont sélectionnés d'office hors quota pour le 2ème degré et le 3ème degré, pour le championnat de France.
Ils ne participent pas à la sélection du Championnat Régional, mais s'acquitteront du droit d'inscription pour le Championnat de France. S'ils participent à la sélection lors du championnat régional, ils perdent leurs droits de sélection d'office.
c- Sélection pour le 2ème degré : Le nombre de chiens sélectionnés pour le Championnat de France en 2ème degré est fixé pour l'année **N**, à 17% du total des licenciés de la régionale, ce total est arrêté au 30 septembre de **N-1**. Les chiffres sont consultables sur le site de la C.N.E.A.C. début janvier et transmis aux C.T.R. pour application.
c1 Sélection pour le 3ème degré : Le nombre de chiens sélectionnés pour le Championnat de France en 3ème degré est fixé pour l'année **N**, à 35% du total des licenciés de la régionale, ce total est arrêté au 30 septembre **N-1**. Ces chiffres sont consultables sur le site de la C.N.E.A.C. et transmis aux C.T.R. pour application.

Exemple de sélection pour le 2èmes degré :
Nombre de licenciés 2ème degrés nationaux : 2579 soit 17% = 438 sélectionnés.
Ile de France : catégorie A = 50 soit 17% = 8,5 = 9 sélectionnés.
Ile de France : catégorie B = 40 soit 17% = 6,8 = 7 sélectionnés.
Ile de France : catégorie C = 145 soit 17% = 24,65 = 25 sélectionnés.
Ile de France : catégorie D = 5 soit 17% = 0,85 = 1 sélectionné.
Total des sélectionnés 2ème degré pour l'Ile de France : 42 sélectionnés
Nombre de licenciés 3ème degrés nationaux : 440 soit 35% = 154 sélectionnés.

L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du championnat régional, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quel que raison que ce soit. La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du juge du championnat régional. Le listage des sélectionnés remplissant les conditions de participation sera affiché. Le C.T.R. transmettra dans la semaine suivante à Pascal HELLENBRAND:
• Le cumul des épreuves avec les pénalités.
• Les feuilles de résultats des personnes sélectionnées qui acceptent leur sélection, avec la mention «j'accepte ma sélection» et la signature du participant.
• Si dans la régionale il y a 1 ou des champions de France de l'année précédente, le C.T.R. a la responsabilité de joindre une feuille d'acceptation de participation + 1 chèque de X euros à l'ordre de : **la S.C.C**.
• Un chèque de XX euros à l'ordre de **la SOCIETE CENTRALE CANINE** pour chaque sélectionné. Aucun remboursement n'est effectué après réception des dossiers par Pascal Hellenbrand.
• La disquette de sauvegarde réalisée par PROGESCO.

Fait, le mercredi 19 octobre 2011.
Applicable pour une durée de 5 ans à partir du 1er janvier 2012.

4 - FEUILLE DE ROUTE POUR LE DELEGUE RÉGIONAL AGILITY :

OBJET : Création d'une base d'entraînement régionale (B.E.R.)
Définition d'une **B**ase d'**E**ntraînement **R**égional (**B.E.R**).

Il s'agit de créer un lieu de rencontre, d'échange et de progrès pour chacune des équipes qui le souhaitera avec l'accord de la régionale. La base d'entraînement peut être régionale ou inter régionale. Les entraînements peuvent s'organiser en calendrier tournant sur des régionales limitrophe. La concertation et l'échange et l'essence même de la création et de l'existence des **B.E.R.**
La pérennisation de cette base est indispensable. Ce lieu fixe et référencé dès sa création sur le site de la C.N.E.A.C/GTA.
Ce lieu d'apprentissage et de progrès n'en demeure pas moins un point de rencontre convivial et festif. La **B.E.R** est gérée par le DRA qui a en charge l'organisation et l'animation. Les coordinateurs et délégués ont toute latitude pour organiser ces entraînements avec les personnes désignées et peuvent solliciter toutes les bonnes volontés (sponsors divers, sans oublier nos sponsors « Royal Canin, Eukanuba, Animo concept, etc.) ou tout autre soutien dans sa régionale.

Ouverte à toutes les équipes, qu'elles soient en Agility 1, Agility 2, Agility 3 et en classe ouverte pour les équipes non inscrites au **L**ivre des **O**rigines **F**rançaises. Ces équipes pourront bénéficier des conseils et des compétences reconnues de moniteurs de niveau 2 dès la formation de ceux-ci et/ou de conducteurs de haut niveau invités lors de rencontre sur ces bases.
Ces manifestations permettront d'aborder ou de découvrir de nouvelles techniques d'apprentissage.

Le second objectif de cette création est d'apporter un maximum de réponses aux attentes des agilitistes au sein même de nos structures. La recrudescence de stages privés prouve ce manque. Tout doit être mis en œuvre pour réussir ce challenge. Pour cela nous aurons besoins de l'implication totale de chacun d'entre vous.

Moyens de diffusion et circulation de l'information
La primauté des informations sera donnée suite à l'accord de la régionale à la C.N.E.A.C. par l'intermédiaire du GTA. Pour la mise en ligne sur le site C.N.E.A.C. (responsable S.FELIX).
Par courrier ; courriel ; etc.

4a - <u>Utilisation **B**ases d'**E**ntraînement **R**égionales</u> (**BER**)

PREAMBULE
Un grand nombre de rencontre ou d'entraînement se fait sous une mauvaise appellation à savoir :
Stage Agility niveau 1 et niveau 2 : Cette dénomination est officielle avec un numéro d'attribution délivré par le secrétariat de la CNEAC. Ils sont organisés partout en France. Ces « rencontres » ont un caractère officiel reconnu par la CNEAC.
Les rencontres ou autres non reconnu par la CNEAC ne sont pas couvertes par l'assurance du licencié Agility. Celle-ci ne couvrant que les manifestations officielles déclarées ou figurant au calendrier officiel.
Il semble important pour le groupe de travail Agility d'apporter les précisions suivantes concernant l'utilisation des BER. Au regard de ce qui se développe actuellement, à savoir des « Entraînements Agility », avec des personnes ou Compétiteurs de Haut Niveau aux compétences reconnues, toute personne désireuse d'organiser une rencontre, se doit de respecter les règles et directives de la CNEAC, faire une demande au CTR de sa région qui demandera à la CNEAC un numéro d'homologation de la rencontre.
Chacun se doit d'agir dans le cadre et l'esprit qui anime notre discipline et ne pas chercher à en contourner les règlements.

L'objet :
<u>**Application et utilisation des BER.**</u>

L'objectif
Organiser des entrainements de niveau 1, 2 ou 3 dans un cadre officiel pour tous les licenciés Agility.
Organisation
Lorsqu'un club organise ce type d'Entraînements Agility la rencontre ou l'entrainement prend **automatiquement** l'appellation de **BER** (**Base d'Entraînement Régionale).** Celle-ci ne se limite pas obligatoirement à la régionale.
L'organisateur doit faire la demande auprès du CTR de sa régionale qui demandera au secrétariat de la CNEAC un N° d'homologation en renseignant la feuille de demande de stage. Cela valorise l'activité et le dynamisme de la région.
Les inscriptions
Les frais d'inscription ne doivent pas être prohibitifs. Ceux-ci servent uniquement à couvrir les frais d'organisation.
Les intervenants (liste en référence)
L'organisateur privilégie les intervenants proches du lieu de la manifestation afin de limiter les frais. Il existe des compétences dans chacune de nos régionales.
Indemnités kilométriques
L'indemnité kilométrique pour les intervenants sur les BER est fixée à 0,40 euro du kilomètre.
Hébergement
L'intervenant est logé soit chez l'habitant ou dans une structure hôtelière sans distinction de classe ou de catégorie.

4b - LES INTERVENANTS COMPÉTITEURS DE HAUT NIVEAU (CHN)
Ils interviennent sur les **MAG et BER** dans les conditions définies dans le document ad hoc. Elle est évolutive et toute nouvelle intégration de CHN sera proposée au responsable du groupe de travail pour validation par la CNEAC.

MONITORATS AGILITY : (MAG1/MAG2)
Patrice WILLAUME – Francis CANAL – Christophe DALMAT – Emmanuel MELAIN – Pauline JENN – Patrick SERVAIS – Christelle BOUILLOT – Thierry KWASNY – Frédéric DURAND – Nathalie BUTTEUX – Sylvain JACQUEMIN – Alain REMUND – Olivier ADYNS – Eric COURANT – Isabelle DECONNINCK.

BASES D'**E**NTRAÎNEMENT **R**ÉGIONALES (**BER**)
Ils interviennent sur les **BER** dans les conditions définies dans le document ad hoc. Elle est évolutive et toute nouvelle intégration de CHN sera proposée au responsable du groupe de travail pour validation par la CNEAC.
INTERVENANTS :
ADYNS Olivier – BOURASSE Linda – ADYNS Joffrey – DALMAT Christophe – MELAIN Emmanuel – JENN Pauline – SERVAIS Patrick – CANAL Johann – RACZKA Thomas – BOUILLOT Christelle – KWASNY Thierry – BIELLE-BIDALOT Grégory – ROUSSEL Stéphan – VENAT Sébastien – JACQUEMIN Sylvain – REMUND Alain – TUVERI José.

4c - CAHIER DES CHARGES CONCOURS (mise à jour)

Maintien en 3ème degré : Le maintien en 3ème degré est au libre choix du conducteur.
Chapitre : les concurrents – Ajout alinéa para 3
Règle de bienséance

1. Les inscriptions
   En cas de désistement ou de forfait, prévenir l'organisation au plus tôt.
2. Délivrance des dossards
   La remise des dossards se termine dès l'ouverture officielle du concours. Sauf cas de force majeure et après en avoir averti l'organisation qui en informe le juge. Les places ainsi libérées sont redistribuées aux compétiteurs présents et en liste d'attente (référence liste DDPP).

3. <u>Présence</u>

   Les concurrents et leur chien sont présents, de l'ouverture à la restitution des licences à l'issue de la remise des prix. Sauf cas de force majeure, le concurrent demande l'autorisation de quitter le concours au président et au juge.
4. <u>Respect</u>

   Tout mauvais comportement physique ou verbal envers l'organisation, le juge, les autres concurrents, est synonyme d'exclusion immédiate de la manifestation. Le juge prend des mesures conservatoires concernant la licence de la personne et transmet celle-ci avec un rapport circonstancié à la CNEAC et copie au CTR (cf. règlement Agility).

   L'organisation avertie le président du club concerné.

5 - LES JUGES :

Propositions de Candidatures d'Elève Juge d'Agility de la SCC :
Serge RAFIN responsable des Juges nous présente les demandes :
Demandes retenues :
Claude FRANCOIS - Midi Côte d'Azur
Philippe WATTECAMPS - Bourgogne
Viviane PIGNOL - Midi Côte d'Azur
Thierry NADAU - Midi Côte d'Azur
Jacques DAYAN - Midi Côte d'Azur
Annick PRADIER - Midi Côte d'Azur
Nicolas BOYER - Rhône-Alpes
Patrick DUTRON – Saint Hubert du Nord
Joffrey ADYNS – Saint Hubert du Nord

Demandes rejetées :
Ludovic CHAMBE - Midi Côte d'Azur. Comportements inappropriés lors de concours signalés par les juges d'agility.
David DESOUBRIE – Saint Hubert du Nord. Dossier incomplet à revoir pour la prochaine formation.

En ce qui concerne les lieux pour effectuer les sessions de formation 2012. Les contacts avec les responsables des sites de formation sont pris et les dates sont bloquées.
Il reste à avoir l'accord des Société Canines Régionales :

ROCHEMMAURE (Rhône-Alpes)
- 11 & 12 Février - Stage Théorique
- 25 & 26 Février - Stage Théorique
- 10 & 11 Mars - Stage sur concours

MACON (Bourgogne)
- 31 Mars & 1er Avril - Stage sur concours

TARRASCON (Midi Côte d'Azur)
- 21 & 22 Avril - Stage sur concours

6 - GROUPE DE TRAVAIL INFORMATIQUE :

6a - <u>Progesco</u> : présenté par Jean-Pierre TOURRES. Ce logiciel conviviale et professionnel est bien apprécié, il rempli toutes les conditions de gestion et permet la centralisation des concours d'agility. Plusieurs tests ont été réalisés par des clubs à la satisfaction de tous. « ProGesCo » est attendu. Il sera mis en place, et deviendra le seul outil de gestion et centralisation des concours d'agility.

- Présentation et prise en charge de « ProGesCo », elle se déroulera à la S.C.C. le 17 décembre 2011. Nous allons contacter les C.T.R. pour avoir la participation de leurs responsables informatiques à cette journée.
- Demander au CTR les coordonnées complètes de leur responsable informatique.

6b – Licences : Dans l'idée de moderniser les demandes de licences, nous devrons réfléchir et arrêter un choix pratique lors de notre prochaine réunion.

6c – Les caméscopes : En prévision d'achat éventuel de deux caméras Jean-Pierre TOURRES est chargé de se renseigner et de nous présenter un devis.
5 - **Code d'accès :** Il est prévu de donner le code d'accès pour le téléchargement des photos prises par Didier TIMMERMANS et des vidéos par Gérard BELFAN. Les photos et les vidéos doivent être insérées sur le site officiel le plus rapidement possible lors des événements par les personnes qui ont pris cette charge.

6d - GT Grand événements : réunion prévue en janvier 2012.
Les grands événements seront sur le site grand public géré par Serge FELIX.

6e – Stand : Responsable Annie TARDY, nous devons étudier la possibilité d'avoir un stand de présentation des activités de la CNEAC sur les grands événements. Rajouter sur le cahier des charges des grandes finales que les organisateurs doivent mettre à notre disposition un stand.

6f - Les BER jeunes : des moins de 18 ans peuvent être organisées pour les jeunes qui souhaitent participer à l'européen open.

6g - Handis : Pour 2012 le classement dans chaque classe, se fera sur l'équipe la plus rapide avec le moins de fautes. Le G.T.

Finale Mondiale du PAWC :

- ⇨ **Chrystelle Belliard et A'belle, finissent à la deuxième place sur le podium.**
- ⇨ **Isabelle Kerfuric et Dolce vita.**
- ⇨ **Marie-France Gandiole et Cassoue blue.**

7 - GROUPE DE TRAVAIL FLYBALL ET FRISBEE : PAR GILLES SENTOST.

a) ***Etat des Licences 2011 au 01/10/2011***
   - Editions : 751
   - Licences : 674 (dont 39 poussins ou juniors)
   - Cartes Conducteur : 77

b) ***Propositions à la CNEAC***

- **Concernant le filet de séparation central des 2 lignes de courses** , et après avoir demandé l'avis à tous les juges de Flyball, le GT propose d'enlever dans tous les tournois, dès le 1er Janvier 2012, la partie arrière du filet central uniquement. A noter, que les juges, même si ils sont globalement d'accord pour enlever le filet central ont majoritairement émis des réserves quant à la sécurité, d'où l'idée du GT de n'enlever que la partie qui se situe à l'arrière du juge, dans la zone de départ/arrivée.

- **Concernant le règlement de Flyball** , le GT propose de modifier en conséquence dès acceptation par la CNEAC de cette suppression de l'utilisation du filet central dans la zone de départ/arrivée.

- **Concernant le GPF Flyball SCC 2012** , le GT propose d'organiser le GPF Flyball 2012 à Lézignan-Corbières (11) dans le cadre de la manifestation de Promaude (milliers de visiteurs, avec concours d'Agility et d'OBR le lendemain). La Société Canine Languedoc Roussillon a déjà donné son autorisation via la CTR, le club de Névian (11200) serait la cheville ouvrière de cette manifestation. La date proposée est fixée au samedi 26 mai 2012.

- **Concernant l'organisation des GPF Flyball**, le GT demande la validation par la CNEAC du présent texte qui a d'ailleurs déjà servi d'accord pour le GPF Flyball 2011 :

7a - PROTOCOLE d'ORGANISATION GRAND-PRIX DE FRANCE SCC FLYBALL

1. La SCC fait un virement de 1500 euros à l'organisateur après réception et vérification du bilan prévisionnel.

2. **La SCC prend en charge :**
   - Les 2 juges (Repas, Hébergement, Défraiements)
   - Le ou les représentants du Groupe Grands Évènements (Repas, Hébergement, indemnités kilométriques)
   - Les indemnités kilométriques, repas et hébergement de la personne en charge des chronos électroniques
   - Les indemnités kilométriques, repas et hébergement de la personne en charge de la partie logicielle
   - Les flots pour la remise des Prix
   - Banderole SCC à destination des parois arrières et à destination de la communication sur place
   - Tout le secrétariat (préparation, inscriptions, gestion logicielle, saisie des résultats, mise en ligne sur www.cnea.net)

3. La SCC encaisse tous les engagements (20€ par chien) les chèques seront libellés à l'ordre de la SCC.

4. **L'organisateur prend en charge :**
   - Les indemnités kilométriques, les repas et l'hébergement du Président de la CNEAC
   - Les indemnités kilométriques, les repas et l'hébergement du Responsable National GT Flyball.
   - Les repas des représentants du partenaire principal et du partenaire secondaire (dans la limite de 2 personnes par partenaire)
   - Les frais liés à la présence d'équipes de terrain tout au long de la journée (repas)

- Tous les frais d’embellissement, d’identification, de sonorisation, de catalogue, de podium, de gestion de parking, de panneautage, de création d’espace VIP, de réservation d’hôtel
- Un cadeau souvenir par concurrent
- Un vin d’honneur pour tous les concurrents (à servir à midi)
- Les divers filets et piquets de maintien, les piquets de départ/arrivée, les parois arrières, le nécessaire pour tracer les lignes au sol, les sas, le panneau d’affichage, une table, 6 chaises
- Les frais de contrôle vétérinaire
- Electricité et local secrétariat
- Panneaux des régions participant au défilé des régionales
- Les frais de secrétariat (ramette papier A4, cartouche encre et fournitures bureau)
- Le flocage au dos « Grand Prix de France SCC de Flyball xxxxxx 201X » des 150 tee-shirts EUKANUBA, à offrir aux concurrents
- La mise à disposition d’un lanceur de secours (même modèle que ceux sur le terrain) et de 4 haies de flyball

5. L’organisateur autorise gratuitement l’implantation d’un stand commercial EUKANUBA.

L’organisateur établie une facture à la S.C.C. pour :

- Les Juges : Indemnités kilométriques, repas et hébergement.
- Pour les personnes du groupe Grands Évènements, la personne du chrono électronique, la personne chargée du logiciel concours et les membres de la CNEAC présents : Indemnités kilométriques, repas et hébergement.
-

6. Le partenaire principal **EUKANUBA** offre à l’organisateur :

- 150 tee-shirts, à remettre aux concurrents et organisateurs
- Lots de sacs de croquettes pour Remise des Prix (6 premiers 2,2,3,3,4,4 chiens + 6 deuxièmes 2,2,3,3,4,4 chiens + 6 troisièmes 2,2,3,3,4,4 chiens) soit 18 sacs de 15 kgs + 18 sacs de 7.5 kgs + 18 sacs de 3 kgs.
- Un remboursement de frais justifiables à hauteur maximale de 1000 €
- Banderoles, panneautage et calicots
-

7. L'organisateur autorise gratuitement l'implantation d'un stand commercial pour le partenaire secondaire fabricant de parcours de Flyball

8. Le partenaire secondaire fabricant du parcours de Flyball offre à l'organisateur :

   - 3 Trophées pour la remise des prix du Grand Prix de France SCC des régions
   - Le prêt pour la journée de 2 lanceurs et de 8 haies de flyball

9. Les relations avec les partenaires demeurent exclusives à la CNEAC et au GT Flyball.

10. L'organisateur pourra demander une subvention exceptionnelle à sa SC régionale ainsi que des coupes ou trophées qui devront être distribués sur place

11. L'organisateur doit contacter la presse locale afin d'avoir une couverture médiatique la plus large possible.

8 - OBÉRYTHMÉE : responsable Annie DUCHEMIN.

8a – A la demande du Groupe de Travail Obérythmée, la C.N.E.A.C. souhaite que la Société Centrale Canine fasse une demande à la F.C.I. pour la création d'une Commission Internationale en Obérythmée.

8b - PROJET DE RÈGLEMENT OBÉRYTHMÉE 2012.

Ce règlement est valable 5 ans jusqu'à 2017.

L'Obérythmée est une discipline qui met en valeur les qualités naturelles du chien.
Elle est la suite logique de l'école du chiot et aussi une porte ouverte à l'éducation canine pratiquée dans nos clubs. Le maître et son chien vont évoluer sur une musique choisie et exécuter des figures mettant en valeur la sociabilité, l'harmonie de leur rapport, la précision et le dynamisme dans le respect du chien.

L'Obérythmée est ouverte à tous les chiens, âgés au minimum de 12 mois. (Dans le respect de la loi du 6 janvier 1999).
La licence qui comprend une assurance responsabilité civile est obligatoire pour la pratique de la discipline. Pour laisser libre cours à l'imagination et favoriser le sens artistique, aucune figure n'est imposée pour le programme. Il est toutefois conseillé dans la chorégraphie de ne pas répéter un mouvement plus de trois fois.

Niveaux des épreuves :
PREMIER PAS
NOVICE
INTERMEDIAIRE
AVANCE

Classes dans chaque niveau :
SOLO : Un maître et un chien.
DUO : Deux maîtres et deux chiens.
EQUIPE : Un maître et deux chiens ou un maître et trois chiens, etc.… ou plusieurs maîtres et plusieurs chiens (plus de 2 chiens) ou plusieurs maîtres et un chien.

Sécurité : toutes figures et tous mouvements réalisés ne devront en aucun cas mettre l'intégrité physique et mentale du chien en danger.
Reconnaissance : les concurrents de la catégorie Premiers pas auront le loisir avant leur prestation d'évoluer sur la piste pendant que le juge renseigne la feuille de notation du concurrent précédent.
Tous les niveaux et toutes les épreuves sont accessibles aux jeunes conducteurs ainsi qu'aux licenciés Handi. Ils auront leur propre classement.

Les prestations seront jugées sur 30 points :

10 points pour la partie technique – précision exécution des mouvements,
10 points pour la partie artistique – contenu,
10 points pour la musique et l'interprétation.

Organisation d'un concours d'Obérythmée

Demander l'inscription au calendrier régional.
Expédier les feuilles d'engagement dans les clubs.

Choix du Jury :

Choisir un juge d'Obérythmée de la S.C.C. formateur, qualifié ou stagiaire et lui proposer par écrit ou par Email de juger le concours. Il conviendra de joindre à la demande une enveloppe timbrée pour la réponse. Le nombre de jugements effectués lors d'un concours ne devrait pas dépasser environ 75 passages.

La piste :

Prévoir un terrain délimité, plat, gazonné fraîchement taillé, ou moquetté de 10m x 15m ou 15m x 15m ou 15m x 20m.
Prévoir autour de la piste d'évolution une zone libre de 2 mètres. **Autour de la piste, les chiens et les téléphones portables sont interdits, pour ne pas troubler les évolutions du participant.**

Prévoir un emplacement d'attente pour les conducteurs avec accès sur la piste. La nature du sol ne devra présenter aucun danger pour le chien et le conducteur. Vérifier qu'un licencié Handi puisse avoir accès à la piste.
Prévoir des paravents ou un local permettant aux participants de s'habiller.

DOCUMENTS ET MATÉRIELS À PRÉVOIR POUR LE SECRÉTARIAT :
INFORMATISATION DU CONCOURS : en téléchargement sur le site /LOGICIEL PROGORYTHM la version 5 ainsi que le manuel d'utilisation *(une version Excel 2000 minimum est nécessaire pour pouvoir l'utiliser)*.
Edition d'une feuille récapitulative à la fin de tous les 1ers passages et de tous les 2ème passages reportant toutes les notes *(au lieu de la feuille de pointage)*. Concernant la feuille de résultats du 1er passage et celle du 2ème passage, il n'y aura pas de classement et les concurrents apparaîtront dans l'ordre des dossards. Le classement du concours se fera sur la meilleure note des 2 passages automatiquement avec le logiciel Progorythm.

Editer :

Des feuilles de notation en double exemplaire avec l'en-tête renseignée à partir de la feuille d'engagement *(cela devient inutile si les notes sont dictées directement à la personne en charge de l'informatique)*.
1 feuilles de piste par concurrent renseignée à partir de la feuille d'engagement.
Le programme de la journée et l'affichage à la fin de chaque niveau de la feuille récapitulative des notes et du classement final du concours. L'affichage des résultats du concours se fera quand tous les concurrents d'un niveau seront passés, la meilleure note des 2 passages servant au classement final.

Des enveloppes krafts individuelles ou par club, pour faciliter la remise des documents en fin de journée, elles permettront de ranger les licences, le C.D., la feuille de pointage pour le concurrent où figureront les résultats de ses 2 passages, ainsi que le classement final sur le nombre de concurrents présents dans sa catégorie *(version Progorythm 5)*. Inutile de faire signer la feuille de pointage par le juge.

A la fin du concours, envoyer par mail le fichier complet utilisé à :
Annie DUCHEMIN responsable Nationale.
Sandra LEPRETRE Responsable centralisation des concours.

Prévoir les personnes nécessaires au bon déroulement du concours à savoir :
Un responsable de concours chargé de l'organisation générale et du respect du cahier des charges.
Un secrétaire de juge *(qui ne doit pas changer de la journée),*
Un commissaire aux concurrents pour éviter les attentes et les pertes de temps,
Une responsable de la sonorisation *(à plein temps)*. Cette personne détient l'ordre de passage, elle prépare les C.D. remis le matin par les participants, qui auront pris la précaution de noter sur la pochette leur nom, prénom et numéro de piste. **Le responsable de la sonorisation prendra la précaution de démarrer la musique uniquement au signal du juge**. *(Prévoir des post-it et range CD en fonction du nombre de participants),*
Un responsable de piste : chargé d'enlever les croquettes ou autres objets de motivation perdus par le concurrent 1er pas précédent. Il affichera la feuille récapitulative à la fin de tous les premiers passages, tous les deuxièmes passages ainsi que la feuille finale de résultats du concours

La secrétaire de juge renseigne les feuilles de piste avec les indications données par le juge.
La feuille de piste aide le juge à compléter la feuille de notation à la fin de la présentation.
Aucune modification ne peut être amenée sur la feuille de notation et sur la feuille de résultat.

Pour information :

Les feuilles de piste resteront la propriété du juge.
Le Juge enverra son rapport de Jugement sous 8 jours à :
- Jean Pierre Garcia Secrétaire de la CNEAC.
- Serge Raffin Responsable des Juges.
- Annie Duchemin Responsable Nationale de la Discipliner.

Prévoir les récompenses : nous conseillons pour les récompenses la remise de flots.

Conditions générales pour concourir :

Avoir une licence obérythmée de l'année en cours. Le jeune conducteur peut concourir avec n'importe quel chien, sauf ceux dont la détention est interdite aux mineurs (respect de la loi de 1999). Sur un même concours, c'est soit le licencié soit le possesseur de la carte conducteur qui peut concourir.
Présenter un chien légalement identifié et vacciné suivant la législation.
Etre inscrit au concours au moyen de la feuille d'engagement en téléchargement sur le site de la C.N.E.A.C..
Fournir à l'organisation un C.D. par chorégraphie présentée et par chien. Prévoir le C.D. original au cas où il y aurait un problème de lecture. Noter sur la pochette et le C.D. votre nom, le titre de la musique, le numéro de la piste, la durée de l'enregistrement correspondant à votre chorégraphie. Tous les niveaux de compétition évolueront en musique.
A partir du niveau Novice, sur la feuille d'engagement, le participant devra préciser s'il concourt en Heelwork To Music ou en Freestyle. Seuls les 1er pas ne le préciseront pas.
Pour les chiens inscrits dans différentes classes et catégories, le nombre de passages autorisés sera au maximum de 6, le participant choisira les passages qu'il souhaite faire.

Ne pourront prendre part aux épreuves :
Les chiennes en chaleur. (Sauf en finale)
Les chiennes en période de gestation.
Les chiens atteints de maladies apparentes ou blessés.

LES NIVEAUX

PREMIERS PAS :
Durée : 1 minute à 2 minutes.
Possibilité de présenter sa routine sans laisse ou avec *(elle ne servira pas a diriger ou à contrôler le chien)* elle doit être perçue comme une aide morale.
L'objet de motivation ou la gourmandise sont tolérés pour ce niveau. Le nombre d'accessoire est libre, mais toujours en rapport avec le thème et utilisé pendant chorégraphie.
Les premiers pas ont la possibilité si le programme le permet, de présenter la chorégraphie à deux reprises lors du même concours. La deuxième présentation sera faite lorsque tous les premiers passages auront effectué leur première prestation. La meilleure des 2 notes sera retenue pour le classement. Il faut donner la possibilité aux débutants de s'aguerrir à l'ambiance d'un concours, les encourager et les mettre en confiance lors de leur présentation.
Vous pourrez passer au niveau supérieur et dans la catégorie de votre choix (Heelwork To Music ou Freestyle) en obtenant 2 excellents lors d'un concours homologué.

NOVICE :
Durée : 1 minute 30 à 2 minutes 30
Dans cette classe, plus de laisse plus de gourmandise, ni d'objet de motivation sur la piste. Le nombre d'accessoire est libre, mais toujours en rapport avec le thème et utilisé pendant la chorégraphie.
Une deuxième présentation sera possible si le programme le permet. La meilleure des 2 notes sera retenue pour le classement.
Vous pouvez évoluer dans la catégorie de votre choix : Heelwork To Music ou Freestyle.
Vous pourrez passer au niveau supérieur en obtenant 2 excellents lors d'un concours homologué.

INTERMEDIAIRE :
Durée : 2 minutes à 3 minutes 30.
Dans cette classe, plus de laisse plus de gourmandise, ni d'objet de motivation sur la piste. Le nombre d'accessoire est libre, mais toujours en rapport avec le thème et utilisé pendant la chorégraphie.
A ce niveau, vous devrez présenter dans votre programme des figures plus techniques et un ensemble artistique plus harmonieux.
Une deuxième présentation sera possible si le programme le permet. La meilleure des 2 notes sera retenue pour le classement.
Vous pouvez évoluer dans la catégorie de votre choix : Heelwork To Music ou Freestyle.
Vous pourrez passer au niveau supérieur en obtenant 2 excellents lors d'un concours homologué.

AVANCE :
Durée : 2 minutes 30 à 4 minutes.
Dans cette classe, plus de laisse plus de gourmandise, ni d'objet de motivation sur la piste. Le nombre d'accessoire est libre, mais toujours en rapport avec le thème et utilisé pendant la chorégraphie.
Niveau supérieur de l'Obérythmée où la chorégraphie met en valeur les compétences techniques et artistiques de l'équipe.
Une deuxième présentation sera possible si le programme le permet. La meilleure des 2 notes sera retenue pour le classement.
Vous pouvez évoluer dans la catégorie de votre choix : Heelwork To Music ou Freestyle.

Les niveaux novices, intermédiaires et avancés auront accès au Grand Prix de France d'Obérythmée de la S.C.C.

LES CLASSES DE TRAVAIL

La classe **SOLO** :
La classe la plus courante où chaque concurrent fera sa présentation avec son chien. Cette classe aura lieu dans tous les niveaux, aussi bien senior que junior.

La classe **DUO** :
Deux chiens et deux maîtres présenteront une chorégraphie en simultané.
Cette classe aura lieu dans tous les niveaux, aussi bien senior que junior *(junior et senior peuvent s'unir, ils concourent alors en senior)*.
Pour la catégorie Handi : senior et junior peuvent s'unir, ils concourent alors en catégorie Handi senior ou handi junior.

La classe **EQUIPE** :
Un maître et plusieurs chiens ou plus de deux maîtres et leurs chiens.
Cette chorégraphie de groupe pourra être exécutée par tous les niveaux, aussi bien senior et junior et peut démarrer en premiers pas *(junior et seniors pourront s'unir, ils concourent alors en sénior)*.
Pour la catégorie Handi : senior et junior peuvent s'unir, ils concourent alors en catégorie Handi senior ou handi junior.

RÈGLES DE COMPÉTITION :

- Pendant que le juge termine la notation du concurrent précédent, le concurrent peut installer ses accessoires avec éventuellement le chien, **mais l'entrée sur la piste pour commencer la routine se fait sur ordre du juge.**
- Avant de commencer sa routine, le compétiteur doit saluer le juge.
- Le chien n'est pas autorisé à porter un costume. Un collier décoratif est autorisé. Si vous avez un doute poser la question au juge.
- Le chien doit être sans laisse sur la piste *(hormis les premiers pas. Il prendront la précaution de ne pas avoir de collier chainette)*.
- Aucune nourriture et/ou jouet ne seront autorisés sur la piste, ceux-ci devront être donnés à la fin de la routine et en dehors de la piste *(hormis les premiers pas à qui nous demandons d'éviter d'utiliser des récompenses qui s'émiettent)*.
- Les échauffements sur la piste sont interdits *(hormis premiers pas)*.
- L'équipe est sous l'ordre du juge de l'entrée à la sortie de la piste.
- Les décisions du juge sont sans appel.

Accessoires :

Le nombre d'accessoires est libre mais toujours en rapport avec le thème et utilisé pendant la chorégraphie. Le compétiteur peut avoir une aide pour la mise en place des accessoires.

Femelles en chaleur :

Les femelles en chaleurs ne peuvent participer à la compétition *(sauf pour le Grand Prix de France)*. Elles participeront à la fin de la compétition et seront tenues à l'écart des autres chiens.
Uniquement pour le G.P.F. les femelles en chaleurs doivent être signalées aux organisateurs au plus tard au briefing du matin.

La Musique :

Pour éviter les erreurs et les malentendus concernant la musique, les règles suivantes sont impératives :
- Les C.D. sont à remettre aux organisateurs dès votre arrivée.
- Si la musique est plus longue que la routine, la musique sera arrêtée si le compétiteur signale CLAIREMENT la fin de sa routine.

- Si la musique se coupe durant la routine, pour des raisons de défaillance du C.D. ou du matériel, le concurrent repassera ultérieurement.

Disqualification :

Le chien est tenu en laisse sur la piste *(sauf pour les 1er pas)*.
Le conducteur amène de la nourriture ou un jouet sur la piste *(sauf premiers pas)*.
Brutalité du conducteur envers son chien.
Le chien s'oublie sur la piste.
Le chien est hors de contrôle sur la piste.
Le chien quitte la piste avant la fin de la routine.
Incorrection envers le juge.
Le chien agressif.
Si le règlement n'est pas respecté.

Actions entraînant une perte de point :

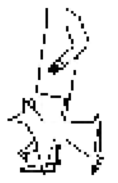
Le chien qui aboie continuellement ou pendant une grande partie de la routine, ou si les aboiements
dérangent la présentation de la routine.
Des déductions de points peuvent se faire pour toute manipulation du maître afin d'aider le chien à exécuter un mouvement ou le maintenir dans une position.

8ba - HEELWORK TO MUSIC :

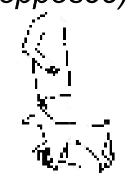
Définition :

La principale caractéristique de la catégorie Heelwork To Music est un chien travaillant sans laisse en position d'Heelwork au pied, à gauche ou à droite du conducteur, positionné vers l'avant ou vers l'arrière, en travers du conducteur par devant ou par derrière, bougeant dans toutes les directions à n'importe quelle vitesse. L'épaule du chien doit être approximativement au niveau de la jambe du conducteur et raisonnablement proche de la jambe. Toutes les autres positions sont considérées comme du Freestyle. Un minimum des deux tiers de la chorégraphie doit consister en du Heelwork.

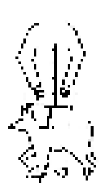
Durée maximum de la routine selon le niveau d'évolution.
Le Heelwork To Music est comme son nom le suggère de la marche au pied. La routine doit être composée de 75% au minimum de marche au pied.
Le chien pendant toute la routine ne peut s'éloigner de plus de 2 mètres de son conducteur.
En Heelwork To Music, seules les 10 positions suivantes sont notées. Chaque position peut-être exécutées dans les quatre directions.
Le chien a son épaule droite parallèle à la jambe gauche du conducteur *(regarde dans la même direction)*,



Le chien a son épaule droite parallèle à la jambe droite du conducteur *(regarde dans la direction opposée)*,



Le chien est devant avec son flanc droit contre le conducteur,



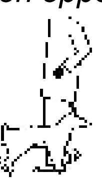
Le chien est devant avec son flanc gauche contre le conducteur,



Le chien a son épaule gauche parallèle à la jambe droite du conducteur *(regarde dans la même direction)*,



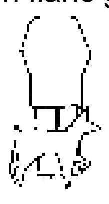
Le chien a son épaule gauche parallèle à la jambe gauche du conducteur *(regarde dans la direction opposée)*,



Le chien est derrière avec son flanc droit contre le conducteur.



Le chien est derrière avec son flanc gauche contre le conducteur.



Le chien entre les jambes tête devant.

Le chien entre les jambes tête vers l'arrière.

- Ces positions doivent être parfaitement maintenues en mouvement. Le chien ne peut ni sauter, ni marcher en crabe pour maintenir sa position au coté du conducteur.

- Le chien doit être droit et parallèle au conducteur.

- Le chien ne doit jamais croiser les pattes durant la marche au pied sauf sur un mouvement de pas chassé.

- Le chien doit maintenir la même distance par rapport au conducteur pendant toutes les positions.

- Le chien doit avancer dans la même direction que le conducteur.

- Le chien doit suivre le choix des vitesses du conducteur.

- Toutes les positions peuvent être exécutées dans toutes les directions, en avançant, en reculant et latéralement.

8bb - FREESTYLE :

Définition :

En Freestyle, le chien travaille sans laisse et les mouvements sont faits dans n'importe quelle position. Les positions d'Heelwork sont acceptées à condition qu'elles ne dépassent pas de plus de 25% le temps de la chorégraphie.

Durée maximum de la routine selon la catégorie d'évolution.
Aucune marche au pied *(Heelwork)* ou mouvements spécifiques ne sont requis pour une routine de Freestyle. Mais il doit être clair pour le juge que la routine présentée est une routine de Freestyle et
la part de marche au pied ne doit pas excéder 25%.
Un mouvement est toute position qui n'est pas définie en Heelwork To Music.

Jugement et points accordés selon les critères suivants :
Lors du Grand Prix de France, après chaque passage, une moyenne des 2 notes des 2 juges sera faite. Après le 2ème passage, c'est la meilleure des 2 notes qui sera retenue pour le classement.

PARTIE TECHNIQUE : précision exécution des mouvements : 10 points *(perte de 7 points maximum)*

- Nombre, variété et technicité des mouvements correctement exécutés, précision et coordination des mouvements du maître et du chien :
- La quantité de mouvements différents et de marche au pied doit être appropriée à la musique.
- Qualité et degré de difficulté des mouvements, en tenant compte des aptitudes de la race du chien, mise en valeur du travail du chien :
- Une attention particulière sera portée sur la précision, la difficulté et la qualité de la marche au pied ou des mouvements présentés.
- La routine est construite pour montrer la performance du chien et ne doit pas être focalisé sur le conducteur.

PARTIE ARTISTIQUE - Contenu : 10 points *(perte de 7 points maximum)*
Interaction, coordination, complicité entre le maître et le chien, qualité et créativité de la chorégraphie :

- La routine doit démontrer clairement l'attention entre le maître et le chien. L'interaction et la coordination doivent permettre de présenter une routine fluide.

- Fluidité de la chorégraphie, commandements, le chien répond immédiatement et convenablement aux ordres donnés :
- La routine se poursuit naturellement sans coupure et stop abrupt. Le chien et le maître ont confiance dans leur performance et connaissent leur routine. Ils font en sorte que tout semble facile.
- Les commandements sont discrets et inclus dans la routine.

MUSIQUE ET INTERPRETATION : 10 points *(perte de 7 points maximum)*
Evolution en harmonie avec le thème choisi, interprétation du rythme, le choix de la musique doit convenir à l'équipe, synchronisation des mouvements maître-chien avec la musique :

- Tous les mouvements sont inspirés par la musique.
- Une musique émotionnelle doit soutenir une routine émotionnelle. Une musique pleine de rythme accompagnera une routine dynamique.
- Si la musique raconte une histoire, celle-ci doit être présente dans la routine.
- La musique doit être adaptée au caractère du chien, à son dynamisme, à son enthousiasme.
- Le chien et le maître doivent être à l'unisson avec la musique.

Utilisation de l'espace, allure générale, vêtements et accessoires utilisés sont en harmonie avec le thème musical :

- La routine présentée doit faire bon usage de l'espace disponible. (au moins 75% de l'espace pour les grands chiens et 50% pour les petits chiens).
- La routine présentée doit focaliser le regard du juge et des spectateurs.
- Le costume doit être en harmonie avec le thème de la musique. Si la musique n'a pas de thème, le costume est à la discrétion du concurrent. Il doit être propre et présentable. Les paillettes, brillants etc. sont acceptées, mais ne doivent pas surexposer le maître par rapport au chien. Le tout est une question d'harmonie et de bon goût.
- Les accessoires doivent être en rapport avec le thème et utilisés pendant la chorégraphie.

Rapport établi, le 21 octobre 2011.

Le Président de la CNEAC : Jean-Paul PETITDIDIER.
Le secrétaire de la CNEAC : Jean-Pierre GARCIA